



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021
30 août-2 septembre 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour les Comores
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	5
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Comores (2022-2026)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Depuis 2010, les Comores connaissent une croissance économique accélérée, qui a atteint 3,7 % en 2018. Le pays a rejoint la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) en 2018 et celle des pays à développement humain moyen en 2019 (indice de développement humain 0,554, 156^e place sur 189 pays). Néanmoins, en 2019, 37,3 % des Comoriens vivaient en situation de pauvreté multidimensionnelle et 42,4 % d'entre eux se trouvaient en dessous du seuil de pauvreté national¹. Les progrès restent fragiles, et ce pour plusieurs raisons : a) la volatilité de la croissance et le manque de diversité de sa base ; b) le manque d'exploitation des possibilités d'intégration régionale et du potentiel des économies verte et bleue ; c) la fragilité écologique et la grande vulnérabilité aux changements et aux chocs climatiques ; d) les capacités limitées du pays en matière d'adaptation et d'atténuation ; e) le manque de mécanismes de préparation, de réaction et de reprise à la suite de catastrophes², comme l'ont démontré récemment le passage du cyclone Kenneth et la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)³. En outre, les indicateurs relatifs à la gouvernance mondiale suggèrent qu'il s'agit là d'un domaine nécessitant une attention supplémentaire. Les Comores se classent au 38^e rang sur 54 pays selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, accusant un recul de 2,6 points entre 2010 et 2019.

2. Il existe d'importantes disparités entre les sexes dans la société comorienne. Par exemple, les femmes ont un indice de développement humain de 0,519 et un revenu national brut de 2 300 dollars, par rapport à 0,583 et à 3 885 dollars pour les hommes⁴. Plus de 82 % des femmes actives travaillent dans le secteur informel⁵ et les femmes sont sous-représentées dans les organes politiques (seulement 16,7 % des sièges au Parlement, 6 % des ministres et 28 % des responsables des collectivités locales). Les jeunes sont confrontés à un taux de chômage élevé (38 % du groupe d'âge des 18-35 ans sont sans emploi), ils sont insuffisamment formés dans les secteurs à fort potentiel de croissance et les jeunes entrepreneurs reçoivent peu de soutien⁶. Les personnes handicapées sont largement ignorées et leurs besoins négligés (plus de 60 % n'ont jamais été scolarisées et 67,3 % sont économiquement inactives)⁷.

3. La stratégie de développement du pays pour 2019, le Plan Comores Émergent (PCE), reconnaît ces défis tout en capitalisant sur le potentiel économique et écologique du pays et sur la jeunesse de sa population active, dans le but d'en faire un pays émergent d'ici à 2030. Le plan vise cinq domaines porteurs de croissance durable : a) le tourisme et l'artisanat ; b) l'économie bleue ; c) les services financiers et logistiques ; d) l'agriculture modernisée ; e) des niches industrielles propres à diversifier l'économie. Les infrastructures, le capital humain et les technologies numériques y sont relevés comme priorités revêtant un rôle catalyseur. De plus, le PCE intègre les problèmes indissociables que sont les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et la préservation de la diversité biologique,

¹ Rapport du PNUD sur le développement humain, 2020.

² Analyse commune de pays, 2020.

³ L'indice mondial des risques climatiques de 2021 classe les Comores au 16^e rang des pays les plus exposés sur 180 pays au total et au 59^e rang pour le manque de capacité d'adaptation aux changements climatiques.

⁴ Rapport du PNUD sur le développement humain, 2020.

⁵ Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), Étude du marché comorien (2016).

⁶ INSEED, Enquête 1, 2, 3, phase 3 (2014).

⁷ PNUD, Étude de cas : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 et la relance consécutive (2021).

inscrivant ainsi la transition écologique au cœur du développement durable des Comores.

4. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable énonce la contribution du système des Nations Unies à la vision du Gouvernement en faveur du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable aux Comores. La contribution du PNUD est basée sur ses avantages comparatifs et son rôle d'intégrateur. Le PNUD sera l'organisme chef de file pour le volet « planète » du Plan-cadre de coopération et jouera un rôle majeur dans les volets « prospérité » et « paix/gouvernance ». Il apportera également une importante contribution stratégique à la coordination de l'aide. Il sera à la pointe de l'analyse des défis émergents, notamment la reprise post-COVID-19, l'économie bleue, la transformation numérique intégrée et le financement de l'action climatique.

5. Le PNUD s'appuiera sur sa réputation de partenaire efficace et fiable des acteurs étatiques et non étatiques et sur ses nouvelles approches de développement (« PNUD nouvelle génération »). Il soutiendra le développement durable aux Comores et la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable comme suit :

a) La promotion d'approches de développement intégrées, multidimensionnelles et multisectorielles, notamment autour de la résilience et de la transformation économique ;

b) La mise à profit du réseau institutionnel d'expertise, de compétences et de connaissances du PNUD afin de renforcer les capacités locales et de tirer les enseignements tirés de contextes similaires ;

c) La mobilisation de partenariats prioritaires intégrant la société civile et le secteur privé autour de mécanismes de financement novateurs et de nouveaux modèles de fonctionnement ;

d) Le soutien à la transformation numérique et le lancement de projets pilotes à fort potentiel, notamment par l'intégration d'innovations technologiques propices à l'agriculture résiliente au changement climatique, à la résilience aux catastrophes, à la transition énergétique, à un approvisionnement en eau résilient, à la gestion intégrée des déchets et à l'entrepreneuriat, en collaboration avec des laboratoires d'accélération régionaux et par la création d'un laboratoire d'accélération local ;

e) La promotion de l'autonomisation des femmes, de la création de nouvelles possibilités pour les jeunes et de l'intégration socioéconomique des personnes handicapées et de la prise en compte de leurs droits et besoins ;

f) La mise à profit de sa présence sur toutes les îles ;

g) L'élargissement des efforts d'intégration régionale, le soutien à la création d'une coopération Sud-Sud et triangulaire par l'intermédiaire de l'Agence comorienne de coopération internationale et la promotion du transfert de technologies et de connaissances dans les secteurs stratégiques. Par exemple, en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire, le Bénin, l'Inde, le Maroc, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et l'Afrique du Sud seront impliqués dans l'agriculture intelligente face au climat et l'agriculture numérique ; le Maroc, dans la gestion des ressources en eau ; la France, le Japon, Madagascar, la Turquie et les États-Unis d'Amérique, dans la résilience aux catastrophes ; les Maldives, Maurice et les Seychelles, dans l'économie circulaire ; l'Islande, le Kenya et la Nouvelle-Zélande, dans l'énergie géothermique ; et la France, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie, dans le financement du développement ;

h) La promotion du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

6. Le programme proposé tient compte des enseignements tirés de l'évaluation indépendante du précédent programme de pays, qui reconnaissait les progrès accomplis et la valeur ajoutée apportée par le PNUD. L'évaluation recommandait au PNUD : a) de renforcer son portefeuille de gouvernance ; b) de consolider le soutien à la transition énergétique, en favorisant des partenariats sectoriels ; c) d'accroître l'appropriation du programme par le pays et de poursuivre les efforts de renforcement des capacités des interlocuteurs et partenaires nationaux ; d) de reproduire les expériences pilotes réussies et de faire participer de manière significative les communautés ; e) de revoir le financement du développement et de soutenir l'accroissement de l'efficacité de l'aide, tout en tirant parti de nouveaux financements, y compris les envois de fonds ; f) d'élaborer une théorie du changement réaliste. Le programme proposé, et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur lequel il est aligné, s'appuient également sur les enseignements tirés de l'évaluation du précédent plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

II. Priorités du programme et partenariats

7. Le programme proposé est le résultat d'un processus de consultation nationale impliquant le Gouvernement, la société civile et d'autres partenaires de développement, en s'appuyant sur un dialogue inclusif autour du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce processus a permis de déterminer les moyens par lesquels le système des Nations Unies pourrait compléter le travail d'autres partenaires. Il est basé sur les principes de la programmation intégrée des Nations Unies et des avantages comparatifs du PNUD. À la demande de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD a joué un rôle de chef de file dans l'élaboration de l'analyse commune de pays et la facilitation des consultations s'y rapportant. Conformément au Plan-cadre de coopération, le programme est pleinement aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, sur le programme écologique et économique de la Commission de l'océan Indien, sur le plan stratégique du PNUD, sur l'offre stratégique du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il contribue également aux priorités fixées dans le PCE et le Plan de développement intérimaire 2020-2024 du Gouvernement, qui constituent les cadres nationaux en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

8. Le programme est pleinement conforme aux trois objectifs de développement du Plan stratégique, à savoir : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; renforcer la résilience face aux crises et aux chocs. Les six solutions distinctives du PNUD sont également intégrées dans le cadre d'une approche transversale visant à atteindre les résultats du programme.

9. La théorie du changement qui sous-tend le programme est la suivante :

a) Si la résilience écologique et la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles sont renforcées par la préservation de la diversité biologique, la fourniture durable de biens et services écosystémiques, le renforcement des capacités et la gestion, grâce à l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation adéquates, c'est-à-dire l'aménagement intégré des zones côtières et la promotion d'habitats durables à faible empreinte écologique ;

b) Si l'économie comorienne est plus compétitive, inclusive et créatrice d'emplois durables et de valeur ajoutée dans le cadre de l'émergence d'un écosystème

entrepreneurial, qui renforce d'autant plus le potentiel des économies verte, bleue et circulaire et de chaînes de valeur agroécologiques dans un environnement propice aux investissements publics et privés ;

c) Si les pouvoirs publics et des organismes non étatiques, y compris le secteur privé et des organisations de la société civile, sont pleinement impliqués et affichent une efficacité, une responsabilité et une transparence accrues dans un contexte d'accès amélioré à l'information, et si la cohésion sociale et la participation des citoyens s'inscrivent au cœur de l'action publique ;

d) Alors, d'ici à 2026, la population comorienne, et notamment les groupes les plus vulnérables, sera plus résiliente et bénéficiera d'une prospérité partagée dans une dynamique d'accélération de la transition écologique et des innovations numériques et d'amélioration de la gouvernance ;

e) Dans la mesure où le pays aura réduit sa vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes, ralenti l'appauvrissement de la biodiversité, valorisé les services écosystémiques et mis son économie sur la voie d'une croissance durable tournée vers l'avenir, avec le soutien d'institutions publiques et privées plus compétentes qui tiennent compte des questions de genre et font valoir les droits de tous les Comoriens et qui maintiennent la cohésion sociale ;

f) À condition que la population et les pouvoirs publics s'approprient les objectifs de ce programme, que le leadership politique soit transformationnel et adhère aux principes du développement durable, que le pays réalise les investissements structurels pertinents prévus dans le PCE, et que les effets des changements climatiques et des crises ne dépassent pas la résilience de la population, de l'État, de ses infrastructures et de son environnement.

10. Ce programme repose sur trois piliers interdépendants des objectifs de développement durable (planète, prospérité et paix) et contribuera aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable décrites ci-dessous.

11. Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforcent leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale.

12. La contribution du PNUD sera axée autour des domaines suivants : a) la protection et le développement des écosystèmes marins et terrestres, des connaissances et des capacités en vue de préserver la diversité biologique ; b) la création d'un fonds d'affectation spéciale consacré à la biodiversité ; c) la gestion durable des biens et services écosystémiques, notamment en faveur de la résilience de l'approvisionnement en eau résilient de l'accès durable à des énergies propres et abordables ; d) le renforcement des capacités techniques, technologiques et financières nécessaires à la préparation et à la riposte aux catastrophes à tous les niveaux, y compris le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires favorisant la coordination et la gestion intégrée des catastrophes, ainsi que la connaissance et la compréhension des liens entre les catastrophes, les aléas climatiques et la préservation de la diversité biologique.

13. Le PNUD travaillera avec les organismes des Nations Unies suivants sur les questions d'accès à l'eau, de gestion des déchets, d'environnement et d'habitats

durables : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

14. Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : D'ici à 2026, la population comorienne, et notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats public-privé renouvelés et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique).

15. La contribution du PNUD sera axée autour des domaines suivants : a) la création d'un écosystème entrepreneurial inclusif dans les secteurs de croissance (économie verte, bleue, circulaire et numérique), avec le soutien de partenariats public-privé renforcés ; b) la promotion d'une jeunesse engagée sur le plan social, économique et écologique ; c) l'autonomisation politique et économique des femmes ; d) la transposition à une plus grande échelle d'expériences réussies dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat et de la diversification agricole, y compris de solutions innovantes axées sur des techniques et technologies d'adaptation ; e) la couverture sociale des communautés rurales dans les zones de concentration ; f) la création de conditions propices à la transformation économique après la COVID-19.

16. Parmi les partenaires figurent la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et ONU-Femmes, qui travaillent sur les économies bleue et verte et sur la protection sociale.

17. Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits humains, l'égalité des genres et la démocratie.

18. La contribution du PNUD repose sur : a) la création de plateformes et d'outils innovants (y compris numériques) qui favorisent la participation active des citoyens dans la prise de décisions, le dialogue inclusif avec les élus et la cohésion sociale ; b) le renforcement des capacités de la société civile en faveur d'un plaidoyer basé sur des données accessibles, ventilées et fiables ; c) le renforcement des capacités opérationnelles, technologiques et techniques visant à améliorer la planification et la gestion du développement dans un contexte d'efficacité et de responsabilité institutionnelles ; d) l'utilisation de « mégadonnées », notamment autour de plateformes propices à la coordination de l'aide, à l'investissement étranger direct et à l'intégration commerciale.

19. Des partenariats en faveur de la participation citoyenne et de la cohésion sociale seront noués avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et ONU-Femmes.

20. La réalisation des résultats prévus pour ce cycle de programmation repose sur sept facteurs de réussite : a) une démarche multisectorielle visant à maximiser l'impact et à promouvoir l'adoption de solutions socialement et économiquement innovantes, sensibles au genre et écologiquement responsables, conjuguée à des approches tant de haut en bas que de bas en haut pour garantir l'appropriation à tous

les niveaux ; b) la promotion de la quatrième révolution industrielle et de la transformation numérique, notamment en utilisant l'innovation et le numérique comme vecteurs d'opportunité, d'efficacité et d'inclusion dans tous les aspects de l'économie, de la gouvernance et de la société, en s'appuyant sur les cadres législatifs et réglementaires élaborés avec le soutien du PNUD ; c) la promotion d'une approche fondée sur les droits humains, veillant à ne laisser personne de côté, et la promotion d'approches différenciées ciblant les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées, personnes vulnérables aux changements climatiques) ; d) l'application des enseignements tirés des évaluations passées et la transposition à plus grande échelle des expériences réussies ; e) le recours à l'intégration régionale comme plateforme propice à de nouvelles opportunités, en particulier pour les jeunes et les femmes ; f) la prise en main effective des programmes destinés aux petits États insulaires en développement comme cadre programmatique de référence et des possibilités sous-jacentes, y compris l'accès à un financement bleu ; g) la prise en compte des difficultés, des possibilités et des enseignements tirés de la gestion et des impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

21. En synergie avec les interventions d'autres partenaires, le programme s'appuiera sur les partenariats conclus avec les partenaires techniques et financiers qu'il renforcera, notamment l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement.

22. Ce programme servira également de plateforme à des partenariats avec les fonds catalytiques des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des institutions financières, des fonds verticaux et la coopération Sud-Sud, ainsi que des partenariats avec le secteur privé et la diaspora. Le PNUD collaborera avec les Chambres nationales de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture, les organismes nationaux, les services d'utilité publique, des entreprises privées, les organisations et réseaux de femmes, la société civile, des institutions de microfinance et de recherche et des centres d'incubation.

23. Il est ressorti de l'évaluation du précédent programme de pays que les partenaires nationaux étatiques et non étatiques souhaitaient être davantage associés à la formulation et à la mise en œuvre des projets : pour cette raison, la dynamique participative amorcée lors de l'élaboration du programme proposé sera maintenue et renforcée lors de la mise au point, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes. Il a été également suggéré que le PNUD fasse exécuter la plupart de ses projets sur le plan national afin de renforcer les capacités nationales de gestion axée sur les résultats et de favoriser l'appropriation du programme par le pays. Le PNUD s'appuiera sur les recommandations issues du résultat de la micro-évaluation des partenaires d'exécution des projets et programmes de l'ONU réalisée en 2020 grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que sur les recommandations pertinentes des derniers audits de mise en œuvre nationaux visant à accélérer l'appropriation progressive du programme par les entités d'exécution nationales.

III. Administration du programme et gestion des risques

24. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

25. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

26. Le bureau de pays utilisera les normes d'assurance qualité ainsi que des mécanismes de gestion des risques sociaux et environnementaux et d'obligation stricte de rendre compte du PNUD. Le cadre de gestion du risque institutionnel orientera la conception et la mise en œuvre du portefeuille.

27. L'important niveau de risque lié à la plupart des partenaires d'exécution du programme exige que le PNUD fournisse une expertise appropriée, tout en renforçant leurs capacités et en prêtant une attention particulière au partage des responsabilités dans le cadre de la modalité d'exécution nationale. La création et la coordination d'un cadre de dialogue national ouvert à tous et de mécanismes pour la prévention des conflits contribueront à atténuer les risques d'instabilité politique et de conflit.

28. Les risques liés à la disponibilité des ressources sont gérés par l'adoption d'une approche réaliste de la programmation basée sur des ressources sûres et s'appuyant sur la dynamique de mobilisation des ressources insufflée par le bureau de pays au cours du cycle actuel. Les principes de flexibilité dans la planification et l'allocation des ressources reposeront sur une analyse et une évaluation systématiques du contexte et des risques globaux.

29. Afin de limiter l'impact socioéconomique de la COVID-19 et d'autres chocs sur l'affectation de ressources humaines et financières, le PNUD renforcera son appui à la prévention et à la coordination de la riposte. Il s'attaquera aussi directement à l'impact socioéconomique de COVID-19 dans l'ensemble du programme, notamment en ciblant les personnes les plus touchées par la crise.

30. Pour optimiser l'efficacité des interventions et gérer les risques fiduciaires, la surveillance financière des programmes/projets et l'évaluation des partenaires d'exécution seront renforcées. Les principes du Pacte mondial des Nations Unies seront appliqués à la lettre.

31. Compte tenu de l'intensification et de l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et de la grande vulnérabilité des Comores aux risques de catastrophe, le bureau de pays a mis en place un plan de continuité des opérations qui décrit l'éventail complet des ripostes aux risques évalués, y compris la réinstallation. Le PNUD aura également recours, le cas échéant, à des mécanismes de coordination des réponses multisectorielles nationales et infranationales comme moyen d'atténuation des risques.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

32. Le système de suivi de la performance du PNUD sera harmonisé avec celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (2019). Le PNUD participera activement aux groupes thématiques et de résultats du Plan-cadre de coopération. Les réalisations des programmes seront examinées tous les ans et les résultats tous les semestres en les soumettant à un plan d'évaluation intégré et budgétisé. Le programme fera l'objet d'une évaluation finale en 2026.

33. Les comités directeurs des projets seront pleinement ouverts aux groupes vulnérables identifiés à la phase de conception. Ils surveilleront leurs progrès et leurs risques une fois par an ou plus souvent. Les résultats de l'évaluation participative seront partagés de manière systématique afin d'améliorer la réalisation des projets actuels et futurs. Des missions de suivi conjointes seront organisées avec les homologues nationaux et les donateurs.

34. Pour remédier aux lacunes relevées dans l'évaluation indépendante du programme de pays, le mécanisme de suivi et d'évaluation s'appuiera sur un système renforcé de collecte de données et de statistiques. La gestion axée sur les résultats sera améliorée grâce à un projet interorganisations propice à l'élaboration de données ventilées (âge, sexe, type de handicap, île). En outre, le bureau a mis en place un système de suivi et d'évaluation, comprenant la création d'un poste de spécialiste. Un plan de communication basé sur les résultats et budgétisé sera mis en œuvre pour assurer la visibilité des résultats du PNUD et des partenaires. Les évaluations seront menées conformément au plan d'évaluation approuvé.

35. Le PNUD veillera à inclure dans les projets et programmes un système de classification des activités en fonction de leur contribution à la promotion de l'égalité des sexes. Le bureau de pays participe à la certification du label égalité des genres.

36. Le bureau de pays maximisera les investissements récents dans les nouvelles technologies destinés à renforcer l'efficacité et la proactivité de son système de suivi et d'évaluation.

Annexe.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Comores (2022-2026)

PRIORITÉS OU OBJECTIFS DU PAYS :

Plan de développement intérimaire pour 2020-2024 :

- Gestion durable de l'environnement à travers le renforcement de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la gestion des déchets.

Catalyseur 2 du Plan Comores Émergent (PCE) : Des infrastructures à niveau pour une économie performante

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAISANT

INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2026, les acteurs étatiques et non étatiques et la population comorienne, notamment les plus vulnérables, renforcent leur résilience face aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux crises et assurent une gestion durable et intégrée des écosystèmes terrestres et marins ainsi que des biens et services écosystémiques associés dans un contexte de promotion de l'habitat durable à faible empreinte environnementale.

RÉALISATIONS CORRESPONDANTES DU PLAN STRATÉGIQUE : **2** - Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable et **3** - Renforcer la résilience face aux crises et aux chocs.

Solutions distinctives 3 (Renforcer les capacités nationales en matière de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes), **4** (Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète et lui permettre de se développer de façon viable), **5** (Comblent le fossé énergétique) et **6** (Renforcer l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)</i>
Indicateur 1.2 : Proportion de la population comorienne ayant un accès durable à l'eau potable à des fins domestiques, de production et d'assainissement grâce à des infrastructures d'approvisionnement résilientes, ventilée par sexe et par zone géographique Niveau de référence : 15 % Niveau cible : 75 %	Source : Rapports des Ministères de l'environnement et de l'économie Fréquence de la collecte : annuelle	PRODUIT 1.1 : Amélioration de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques, en particulier des décideurs et des communautés vivant dans les zones protégées, à comprendre l'importance fondamentale des écosystèmes et des biens et services écosystémiques et à en favoriser la préservation, la gestion et l'utilisation viable.	Nationaux Directions sectorielles nationales (Environnement, Sécurité civile, Énergies, Météorologie) Commissariat à la solidarité et à la promotion du genre Fonds environnemental des Comores	Ressources ordinaires : 4 000 000 Autres ressources : 74 000 000
Indicateur 1.3 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité Niveau de référence : 46 % (2017) Niveau cible : 76 %	Source : Société nationale d'électricité des Comores/Rapports des Ministères de l'environnement et de l'économie. Fréquence de la collecte : annuelle	Indicateur 1.1 : Perte nette de superficie des écosystèmes de forêts primaires et secondaires, de mangroves, de récifs de corail et des herbiers marins Niveau de référence : Couverture forestière primaire (14 291,8 ha) et secondaire (3 273,1 ha) = total 17 564,9 ha ; mangroves : 197,25 ha ; herbiers marins : 6 030 ha ; Couverture récifale (30 000 ha dont 18 000 ha en bonne santé) (2020) Niveau cible : aucune perte nette	Université et instituts de recherche (volcanologie, agriculture, pêche et environnement) Bureau géologique des Comores Société nationale chargée de l'exploitation et de la distribution des eaux	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)</i>
Indicateur 1.4 : Superficie des écosystèmes forestiers, mangroves, récifs de corail, herbiers marins Niveau de référence : Couverture forestière primaire (14 291,8 ha) et secondaire (3 273,1 ha) = total 17 564,9 ha ; mangroves : 197,25 ha ; herbiers marins : 6 030 ha ; couverture récifale (30 000 ha, dont 18 000 ha en bonne santé) Niveau cible : aucune perte nette Indicateur 1.5 : Proportion de la population couverte par les systèmes d'alerte précoce liés à la réduction des risques de catastrophes, ventilée par sexe Niveau de référence : 18 % (2020) Niveau cible : 40 %, dont 20 % de femmes Indicateur 1.6 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté des plans de gestion intégrée des zones côtières prévoyant des zones urbaines moins vulnérables et la promotion d'habitats durables à faible empreinte environnementale. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 12, dont 4 dirigées par des femmes	Source : Rapports de la Direction générale des eaux et forêts. Fréquence de la collecte : annuelle Source : Rapports de la Direction générale de la sécurité civile Fréquence de la collecte : annuelle Source : Rapports du département de l'aménagement du territoire Fréquence de la collecte : annuelle	Source des données : Agence nationale des aires protégées, tous les ans Indicateur 1.2 : Abondance moyenne et biomasse par unité de surface des ressources halieutiques herbivores et des invertébrés dans les aires marines protégées Niveau de référence : Abondance 80 ind./100 m² ; Biomasse 256 g/m² (2020) Niveau cible : Abondance 120 ind./100 m² ; Biomasse 350 g/m² Source des données : Agence nationale des aires protégées, tous les ans Indicateur 1.3 : Volume des ressources mobilisées pour la conservation de la biodiversité. Niveau de référence : US\$ 0 (2020) Niveau cible : US\$ 5 000 000 Source des données : Fonds environnemental des Comores, tous les ans PRODUIT 1.2 : La population comorienne, notamment les groupes les plus vulnérables, accède à des services d'approvisionnement en eau potable résilients à des fins domestiques et de production Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population comorienne disposant de services viables et gérés en toute sécurité d'approvisionnement en eau potable, ventilée par sexe Niveau de référence : 15 % (2017) Niveau cible : 60 %, dont 50 % de femmes	Société nationale d'électricité des Comores Centre des opérations de secours et de protection civile Direction générale de l'énergie, des mines et de l'eau Association Banda-Bitsi ONG Développement de la gestion du milieu forestier Internationaux : Union africaine SADC Plateforme d'investissement climatique Réseau du Centre des technologies climatiques Fonds mondial pour les récifs coralliens Institut international de l'eau à Stockholm Geothermal Development Company Kenya Electricity Generating Company (KenGen) ONU-Habitat PNUE UNICEF OMS FAO ONU-Femmes SIDS DOCK Agence internationale pour les énergies renouvelables Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)</i>
		Source des données : Société nationale chargée de l'exploitation et de la distribution des eaux, tous les ans	Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de mécanismes tenant compte des questions de genre pour la coordination et la gestion intégrée des ressources en eau, Niveau de référence : 1 (2020) Niveau cible du PNUD : 4 Source des données : Société nationale chargée de l'exploitation et de la distribution des eaux, annuelle	Coopération bilatérale (France, Italie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) Banque africaine de développement Groupe de la Banque mondiale	
		Indicateur 1.2.3 : Proportion d'agriculteurs bénéficiant d'infrastructures d'irrigation résilientes dans les plateformes de regroupement, ventilée par sexe et par âge Niveau de référence : 22 % (2020) Niveau cible : 70 %, dont 50 % de femmes et 30 % de jeunes Source des données : Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage, tous les ans		
		PRODUIT 1.3 : Solutions permettant un accès durable à des énergies propres et abordables pour les populations rurale et urbaine		
		Indicateur 1.3.1 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'électricité Niveau de référence : 4 % (2017) Niveau cible : 30 % Source des données : Direction de l'énergie, des mines et de l'eau, tous les ans		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)</i>
		Indicateur 1.3.2 : Nombre de solutions innovantes et tenant compte des questions de genre pour la production et la gestion d'énergie verte Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible du PNUD : 15, dont 3 spécifiques aux besoins des femmes Source des données : Direction de l'énergie, des mines et de l'eau, tous les ans		
		Indicateur 1.3.3 : Existence d'un cadre légal et réglementaire complet favorisant les investissements publics et privés dans le secteur des énergies renouvelables Niveau de référence : Non (2020) Niveau cible : Oui Source des données : Direction de l'énergie, des mines et de l'eau, tous les ans		
		PRODUIT 1.4 : Les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que le grand public, disposent des capacités techniques, technologiques, financières et opérationnelles nécessaires pour renforcer leur résilience aux changements climatiques et aux catastrophes.		
		Indicateur 1.4.1 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe alignées sur la stratégie nationale en la matière Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 12 Source des données : Direction générale de la sécurité civile, tous les ans		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)</i>
		Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population couverte par les systèmes d'alerte précoce multirisque, ventilée par îles. Niveau de référence : 18 % (2020) Niveau cible : 40 % répartis proportionnellement par île Source des données : Direction générale de la sécurité civile, tous les ans		
		Indicateur 1.4.3 : Nombre de collectivités territoriales ayant adopté des plans de gestion intégrée des zones côtières prévoyant des habitats durables à faible empreinte environnementale Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 10 Source des données : Équipement et aménagement du territoire, tous les ans		

PRIORITÉS OU OBJECTIFS DU PAYS :

Plan de développement intérimaire pour 2020-2024 :

- Relancer l'économie en vue d'une croissance de 6 % ;
- Promouvoir la croissance et améliorer les conditions et le mode de vie des populations ;
- Favoriser une reprise rapide de l'économie et améliorer les flux d'information au sein de la population en vue d'une forte cohésion sociale ; veiller à ce que les sous-secteurs soient des moteurs du développement socioéconomique.

Catalyseur 3 du PCE : Un capital humain qui prépare l'avenir, Piliers 1/2/4 du PCE

Catalyseur 4 du PCE : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAISANT

INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2026, la population comorienne, notamment les plus vulnérables, jouit d'une prospérité partagée, bâtie sur une économie plus compétitive et inclusive, sur des partenariats public-privé renouvelés et dans une perspective de croissance durable tournée vers les secteurs d'avenir (économie verte, bleue et numérique).

RÉALISATIONS CORRESPONDANTES DU PLAN STRATÉGIQUE : 1- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et 2- Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Solutions distinctives 1 (Préserver les personnes de la pauvreté), **4** (Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète) et **6** (Renforcer l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles).

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>
Indicateur 2.5 : Proportion d'acteurs des chaînes de valeur agricoles ayant adopté des pratiques durables et sûres, ventilée par sexe et zone géographique Niveau de référence : 5 % (2014) Niveau cible : 30 %	Source : Rapports des Ministères de l'agriculture et de l'environnement Rapports de la FAO Fréquence de la collecte : annuelle	PRODUIT 2.1 Les administrations nationales et infranationales sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des plans et des stratégies pour l'émergence d'un écosystème entrepreneurial tourné vers l'avenir et à faible empreinte écologique. Indicateurs 2.1.1 : Nombre de cadres réglementaires de promotion de l'entrepreneuriat dans les domaines de l'économie verte et bleue créés afin de promouvoir des entreprises performantes, socialement responsables et à faible empreinte écologique Niveau de référence : 2 (2020) Niveau cible : 4 Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'économie Indicateur 2.1.2 : Nombre de structures d'incubation spécialisées dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, jeune et innovant Niveau de référence : 7 (2020) Niveau cible : 14 Source des données : Rapport du PNUD Indicateur 2.1.3 : Volume de financement mobilisé avec l'appui du PNUD pour les projets structurants du PCE Niveau de référence : US\$ 0 (2020) Niveau cible : US\$ 150 000 000 Source des données : Base de données sur l'aide au développement, tous les ans PRODUIT 2.2 : Les populations vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes handicapées, ont la possibilité d'accéder aux effets positifs du	Nationaux : Ministère de la jeunesse, de l'emploi et du travail Ministère de la santé, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la promotion du genre Directions sectorielles (agriculture, économie) Centres ruraux de développement économique Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement Organismes nationaux (coopération internationale, promotion des investissements, numérisation et gestion des déchets) Commissariats généraux (solidarité, plan, protection sociale et promotion du genre) Office national du tourisme des Comores Union des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture Plateformes pour les jeunes et les femmes entrepreneurs	Ressources ordinaires : 3 500 000 Autres ressources : 21 600 000
Indicateur 2.6 : Part des travailleurs couverts par un régime de protection sociale, ventilée par secteur, type d'emploi, sexe et statut de vulnérabilité Niveau de référence : 20 % (2020) Niveau cible : 35 %	Source : Ministère de l'emploi / Rapports de la Maison de l'Emploi / Rapports de l'OIT Fréquence de la collecte : annuelle			
Indicateur 2.7 : Existence d'un système de gestion intégrée des déchets opérationnel Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui	Source : Rapports du Ministère de l'environnement / Rapports de l'Agence nationale pour la gestion intégrée des déchets Fréquence de la collecte : annuelle			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>
		développement de l'économie verte et bleue, circulaire et numérique et d'en bénéficiant Indicateur 2.2.1 : Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises et de coopératives créées, dirigées par des jeunes, des femmes et des personnes handicapées Niveau de référence : 836 (2019) Niveau cible : 300, dont 150 dirigées par des femmes, 200 par des jeunes et 20 par des personnes handicapées Source des données : Agence comorienne de promotion de l'investissement, tous les ans Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes bénéficiant économiquement de la collecte et du recyclage des déchets, ventilé par sexe, âge et situation de handicap Niveau de référence : 200 (2020) Niveau cible : 850 dont 425 femmes, 600 jeunes et 85 personnes handicapées Source des données : Agence nationale de gestion intégrée des déchets, tous les ans PRODUIT 2.3 : Renforcement des capacités techniques d'acteurs clés des chaînes de valeur agroécologiques, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, en vue de permettre à ceux-ci d'accéder aux technologies numériques et d'élaborer des	Internationaux : Le Fonds canadien d'initiatives locales/Agence canadienne de développement international Centre du commerce international OIT FAO UNICEF ONUDI ONU-Femmes Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) Agence française de développement	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>
		solutions agricoles résilientes et innovantes. Indicateur 2.3.1 : Nombre d'agriculteurs dans l'ensemble des chaînes de valeur agricoles utilisant des techniques et technologies résilientes pour accroître la productivité, ventilé par sexe, âge, secteur d'activité Niveau de référence : 4 202 (2020), dont 1 986 femmes Niveau cible : 8 824, dont 4 500 de femmes et 2 000 jeunes Source des données : Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage, tous les ans Indicateur 2.3.2 : Proportion de ménages ruraux dans les zones de concentration couverts par un régime de protection sociale de base Niveau de référence : 7 % (2020) Niveau cible : 50 % Source des données : Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage, Centres ruraux de développement économique, tous les ans Indicateur 2.3.3 : Nombre d'utilisateurs des outils et des espaces numériques de soutien aux chaînes de valeur agricoles, ventilé par sexe et par âge Niveau de référence : 0 Niveau cible : 40 000, dont 20 000 femmes et 30 000 jeunes Source des données : Centres ruraux de développement économique, Union des		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>
		chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, tous les ans		
		Indicateur 2.3.4 : Proportion d'agriculteurs dans les zones de concentration titulaires de droit de propriété ou de droit garanti sur des terrains agricoles, par type de droit, ventilée par sexe		
		Niveau de référence : 7 % (2020)		
		Niveau cible : 25 %, dont la moitié sont des femmes		
		Source des données : Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage, tous les ans		

PRIORITÉS OU OBJECTIFS DU PAYS :

Plan intérimaire de développement pour 2020-2024 :

- Garantir la paix, la sécurité et la stabilité du pays et consolider la démocratie ;
- Réformer et moderniser les administrations pour plus de visibilité, d'efficacité, de qualité et pour une meilleure gestion des carrières ;
- Promouvoir une justice équitable au service de l'émergence du pays

Catalyseur 1 du PCE. Un cadre institutionnel réformé et plus stable

RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici à 2026, les institutions publiques sont plus inclusives, efficaces, redevables et résilientes et renforcent la participation citoyenne à la vie publique, la cohésion sociale, les droits humains, l'égalité des genres et la démocratie.

RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE CORRESPONDANTE : 2 - Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Solutions distinctes 2 (Renforcer l'efficacité de la gouvernance, l'inclusivité et le principe de responsabilité), **6** (Promouvoir l'égalité hommes-femmes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles)

Indicateur 4.1 : Qualité globale des institutions nationales (évaluation des politiques et des institutions des pays africains)	Source : Rapports de la Banque mondiale	PRODUIT 4.1 : Le parlement et les organisations de la société civile disposent de capacités techniques et technologiques adéquates visant à favoriser des échanges innovants et un dialogue inclusif propices à la participation effective des citoyens comoriens à la vie publique	Nationaux :	Ressources ordinaires : 2 463 000
Niveau de référence : 2,8 (2020)	Fréquence de la collecte : annuelle		Ministère de l'intérieur	Autres ressources : 5 000 000
Niveau cible : 3,5			Assemblée de l'Union des Comores	
			Commissariat général au Plan	
			Commissariat à la solidarité et à la promotion du genre	
Indicateur 4.2 : Taux d'absorption des ressources		Indicateur 4.1.1 : Nombre de mécanismes et de plateformes en faveur		

Niveau de référence : 48 %
(2019)
Niveau cible : 80 %

Source : Rapports de la Banque mondiale, du FMI, de la CNUCED et de la BAD

Fréquence de la collecte :
annuelle

Indicateur 4.3 : Existence de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme opérationnels
Niveau de référence : 0
Niveau cible : 5

Source : Rapports du Ministère des finances

Fréquence de la collecte :
annuelle

Indicateur 4.4 : Classement selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International
Niveau de référence : 160°
Niveau cible : 130°

Source : Rapports de Transparency International

Indicateur 4.5 : Classement selon l'indice Ibrahim sur la gouvernance en Afrique
Niveau de référence : 38° place (2019)
Niveau cible : 30°

Fréquence de la collecte :
annuelle

Source : Rapports de la Fondation Mo Ibrahim

Fréquence de la collecte :
annuelle

de l'engagement des citoyens et de la participation de la société civile, y compris des femmes, aux processus décisionnels et législatifs et à la promotion de la cohésion sociale
Niveau de référence : 0 (2020)

Niveau cible : 5
Source des données : Assemblée de l'Union des Comores, Antenne comorienne de Citizen Watch, tous les ans

Indicateur 4.1.2 : Nombre d'utilisateurs d'un système d'information intégré sur la gouvernance démocratique, la cohésion sociale et la protection des droits et libertés, ventilé par sexe et par âge
Niveau de référence : 0 (2020)

Niveau cible : 20 000, dont 8 000 femmes et 14 000 jeunes
Source des données : Antenne comorienne de Citizen Watch, tous les ans

Indicateur 4.1.3 : Nombre d'organisations de la société civile utilisant les technologies numériques et les mégadonnées en faveur de l'engagement public
Niveau de référence : 0 (2020)

Niveau cible : 5
Source des données : Agence nationale du développement du numérique, tous les ans

PRODUIT 4.2 : Capacités opérationnelles, technologiques et techniques des institutions publiques aux niveaux national et local

Agence nationale du développement du numérique

Commission nationale des droits de l'homme et des libertés

Agence comorienne de coopération internationale

Non étatiques :
Antenne comorienne pour Citizen Watch

Internationaux :

FNUAP
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix
HCDH
ONU-Femmes
Groupe de la Banque mondiale
Union européenne

permettant d’améliorer l’efficacité,
l’efficience, la transparence et la
redevabilité des systèmes de
planification et de gestion du
développement.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d’institutions
publiques et d’organisations non
étatiques disposant d’outils et de
systèmes d’information accessibles au
public

Niveau de référence : 2 (2020)

Niveau cible : 5

Source des données : INSEED, tous les
ans

Indicateur 4.2.2 : Nombre d’unités de
planification sectorielle mises en place
et opérationnelles pour améliorer la
planification et la coordination du
développement

Niveau de référence : 2 (2020)

Niveau cible : 5

Source des données : Secrétariat
général du gouvernement, tous les ans

Indicateur 4.2.3 : Existence d’un cadre
national de financement intégré
opérationnel tenant compte des
questions de genre

Niveau de référence : Non (2020)

Niveau cible : Oui

Source des données : Banque centrale,
tous les ans